

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 20 juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/06/2023

Secrétaire : M Emmanuel COUX

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 12

Procuration : Mme STROOBANT donne pouvoir à Mme JONGMANS

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/05/2023

Mme Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16/05/2023. Ne soulevant aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS GENERALES

- Difficultés liées à plusieurs arrêts maladies simultanés parmi le personnel communal.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Comité des Maires du 15 juin 2023

- Maisons France Services : La Rochette et Montmélian / 2 permanences à Montmélian

Les maisons France Services et les permanences sont très sollicitées par les personnes âgées (retraites, Cartes Grises, Conseiller numérique)

- Mise à disposition de broyeurs pour les communes par le Sibrecsa à partir de 2024 .

- point sur la solution de compostage des biodéchets retenue à partir de janvier 2024 pour SIBRECSA et la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

COMMISSION URBANISME

M. BERTHET Daniel fait le point sur les autorisations d'urbanisme instruites

- Demande de l'entreprise Club Saveur : permis délivré le 08.06.2023

- Demande de Mr Marchiori Grégory : Déclaration Préalable refusée le 31.05.2023 (un permis est nécessaire car surface >20 m2)

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

- Installation à venir de panneaux pour limiter l'usage des chemins ruraux et stopper les dégradations liées au passage des quads et des motos.

COMMISSION COMMUNICATION

- Diffusion de la Newsletter début juin 2023

COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

- Fête de la Musique à Sainte Hélène du Lac le 23 juin 2023
- passage de la commission des Maisons Fleuries le 08 juillet 2023.

I REFECTION TOITURE DU BÂTIMENT DES SERVICES TECHNIQUES : CHOIX DE L'ENTREPRISE

La consultation a été envoyée à 4 entreprises pour chacun des 2 lots (désamiantage, couverture zinguerie)

La date limite de dépôt des offres était fixée au 02 juin 2023 à 12 h.

3 entreprises ont déposé une offre dans les délais pour chaque lot.

L'ouverture des plis a eu lieu le 05.06.2023

La commission des travaux s'est réunie le 19.06.2023 pour l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte du résultat de cette consultation
 - approuve l'offre de l'entreprise TMBI, située à 73410 La Biolle, pour un montant de 21 902,70 € TTC pour le lot 1 : désamiantage.
- L'estimation initiale se montait à 38 400 € TTC.

- approuve l'offre de l'entreprise RAMBAUD, située à 73 800 Laissaud, pour un montant de 38738,40 € TTC pour le lot 2 : couverture zinguerie.

L'estimation initiale se montait à 57 240 € TTC.

- autorise Mme Le Maire à signer le marché pour la réfection de la toiture du bâtiment des services techniques avec les entreprises TMBI pour le lot 1 et RAMBAUD pour le lot 2.

II REFECTION ROUTE DE GALLOUX : CHOIX DE L'ENTREPRISE

L'avis d'appel à concurrence a été envoyé le 23.05.2023 au Dauphiné Libéré Savoie et Isère et sur la plateforme dématérialisée « marches-securises.fr ».

La date limite de dépôt des offres était fixée au 08.06.2023 à 23 h.

2 entreprises ont déposé une offre dans les délais.

L'ouverture des plis a eu lieu le 09.06.2023

La commission des travaux s'est réunie le 19.06.2023 pour l'analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte du résultat de cette consultation
 - approuve l'offre de l'entreprise SIORAT, située à 73800 La Chavanne, pour un montant de 175 664,34 € TTC (Tranche ferme) et 43 491 € TTC (Option).
- autorise Mme Le Maire à signer le marché pour la réfection de la route de Galloux avec l'entreprise SIORAT.

L'estimation initiale se montait au total à 240 000 € TTC.

Les travaux auront lieu entre mi-juillet et mi-août 2023.

III CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE ET LA COMMUNE POUR UN CHANTIER JEUNES

Dans le cadre de l'organisation de chantiers d'été, la Communauté de Communes Cœur de Savoie peut intervenir comme prestataire de service pour le compte de la commune de Ste-Hélène-du-Lac pour la mise à disposition de personnels âgés de 16 ans minimum régulièrement déclarés dans le but de réaliser du désherbage, tailles de haies... sur la commune de Ste-Hélène-du-Lac.

Mme Le Maire propose de signer la convention avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour un chantier de 4 jeunes maximum du 24 au 28 juillet 2023 de 8 h à 12 h.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la proposition de Mme Le Maire.
- Charge Mme Le Maire de signer la convention avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

IV ENQUETE PUBLIQUE SUR L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A L'AUGMENTATION DE CAPACITE DE L'ACTIVITE I FABRICATION ET DE TRAITEMENT DE PIECES DE QUARTZ (NOVALPQUARTZ)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'enquête publique qui a lieu du 30 mai au 28 juin 2023 concernant la demande de la société Novalpquartz située à Alpespace afin d'obtenir une autorisation environnementale relative à l'augmentation de capacité de l'activité de fabrication et de traitement de pièces de quartz.

La commune de Ste-Hélène-du-Lac est concernée par ce dossier car la société est située sur la commune.

Elle précise que M. le Préfet appelle les Conseillers Municipaux à donner leur avis sur la demande citée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et notamment sa synthèse,
- Vu que le projet se situe dans une zone d'activités qui regroupe environ 3000 salariés,
- Vu que la zone comporte un ERP de 3^e catégorie, une crèche intercommunale et une micro-crèche,
- Vu la présence du hameau de la Gare et d'un camping de 55 emplacements à 300 mètres du site,

- 1) donne un avis réservé à la demande de la société NOVALPQUARTZ au regard de la dangerosité de l'acide fluoridrique et de ses rejets atmosphériques pour la santé et le cadre de vie des habitants.
- 2) s'interroge sur la ressource en eau nécessaire au projet (pas d'avis du syndicat des eaux).
- 3) s'interroge sur la capacité de traitement des substances rejetées et du contrôle des effluents très toxiques (cf pollution environnementale)

DIVERS :

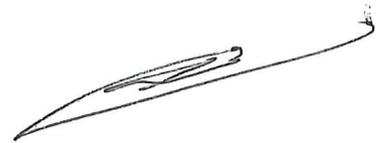
- Visite du site GEG de Villard-Bonnot : Installation de puissance limitée. Les nuisances sonores semblent très faibles.
- Mme LOVET fait le point sur le nouveau conseil municipal jeunes : 9 candidats se sont proposés. Ils seront présents à la vogue.
- Problème de visibilité à l'intersection entre la Route Royale et la RD923 suite à la culture des maïs.
- Un prochain conseil municipal aura lieu le 04 ou 11 juillet 2023 pour la création de postes pour l'école, les tarifs et le règlement périscolaire notamment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,
Emmanuel COUX



**Procès-verbal adopté lors de la séance du conseil municipal du
Mise en ligne sur le site internet de la commune le :**